

DÉCISION N°11-2026

Objet : RH – signature bon de commande Système d’Information des Ressources Humaines (SIRH)

Le Président,

- **Vu** l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** l'arrêté n°25-2019-02-05-001 portant reprise et modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Maïche ;
- **Vu** la délibération n° 2020-28 du 10 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au Président de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 214 000 € HT,
- **Vu** la mise en concurrence de 5 entreprises de SIRH en janvier 2025,
- **Vu** les différentes offres reçues en juillet 2025,
- **Vu** les crédits inscrits au budget,

DÉCIDE

- **De signer l’offre de la société EURÉCIA pour un montant de 27 977.40€ TTC**

Fait à Maïche, le 04/02/2026

Franck VILLEMAIN,
Président

Transmise en Sous-Préfecture le 10/02/26

